

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 02 Décembre 2016

Conseillers absents excusés : MM Armand Lionel, Jouham Claude.
Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés, à savoir :

► Evolution de la REOM

Dès 2017, et pour les 3 ans à venir, dans l'attente d'un choix soit relevant de la Taxe ou de la Redevance, c'est la CCCPHJ qui facturera les ordures ménagères, toujours sous forme de redevance (La commune transférera uniquement le listing des habitants) Il n'y aura plus de plafond limité à 4 personnes, tous les habitants seront imposés.

Actuellement le montant de la REOM est de 63 €/habitant mais en 2017 celui-ci passera à 65.10 €/habitant : montant arrêté par le SICTOM depuis 8 ans. Il est à noter que depuis quelques années notre commune avait fait le choix d'une participation complémentaire sur son budget général.

La compétence «Ordures Ménagères », imposée par la loi NOTRe, oblige la CCCPHJ à appliquer le tarif de 65.10 € pour l'ensemble du territoire de la CC, pour les bacs semi-collectifs. A savoir, pour les personnes bénéficiant d'une collecte individuelle (notre commune n'étant pas concernée) le tarif s'élèvera à 71.93 €

Une réflexion est ensuite lancée sur l'opportunité de conserver le ramassage mensuel par l'ALCG : cette prestation est assez onéreuse pour la commune (Forfait de 2 350 € + frais de mise en déchetterie). Le SICTOM, qui jusqu'à ce jour nous défrayait des frais de mise en déchetterie ne les remboursera plus, à compter de 2017 : affaire à suivre...

► Subventions annuelles/Année 2016

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré votent, à la majorité des membres présents, les subventions suivantes :

- **Montrond .Sport : 800 €**
- **ADMR : 250 €**
- **Banque Alimentaire : 60 €**
- **Un élan pour l'Ecole : 620 €**

(A noter qu'un membre du conseil municipal a voté « contre » l'attribution de la subvention complémentaire exceptionnelle de 120 € allouée à l'association « Un Elan pour l'Ecole » qui avait pris en charge l'installation d'une parabole à la Salle des Fêtes de Montrond)

► Projets 2017*2018...

A : Aménagement de la Rue Louis Pergaud

A noter que ce projet prévu lors de la réfection de la mairie, n'a pu aboutir à ce jour. En effet, ce programme de travaux imposait le remplacement des canalisations d'eau, propriété du Syndicat des Eaux du Centre Est. Le budget de celui-ci ne permettait pas cette réalisation jusqu'à ce jour, il vient d'être inscrit au budget 2017 du SIE, et la réalisation est prévue pour le premier semestre 2017 : de ce fait la commune pourra engager le projet d'aménagement de la rue Louis Pergaud dans son ensemble. Une commission chargée de travailler sur ce projet est créée et se réunira prochainement.

↳ Ce projet reçoit l'aval de l'ensemble des conseillers présents

B: Aménagement de la Fontaine «Rue de la Roche»

Cet investissement sera porté au programme de travaux de l'année 2017. Des devis d'aménagements du site seront demandés à plusieurs prestataires : affaire à suivre...

↳ Ce projet reçoit l'aval de l'ensemble des conseillers présents

C : Maison des «Ainés»

Cette réflexion et sa réalisation engagent la commune sur plusieurs années, sachant qu'il faut trouver :

- un terrain susceptible d'accueillir cette structure,
- des fonds (autofinancement et subventions...)

Une commission est nommée : celle-ci engagera une étude relative à la maison des « Ainés »

↳ Ce projet reçoit l'aval de l'ensemble des conseillers présents

C : Château de Montrond

Comme il a été stipulé dans le compte rendu du 07 novembre dernier, et après en avoir délibéré une réflexion sur les actions à mener autour du site du château de Montrond, sera lancée en collaboration avec l'Association des « Chevaliers de Franche-Comté »: mise en sécurité, accessibilité, nettoyage du site, aménagement, recherche de subventions.... (Le lancement de ce projet requiert la majorité des suffrages : 11 oui, 2 abstentions)

↳ Une commission regroupant plusieurs membres du conseil municipal est créée pour une mise à l'étude de ce projet.

Questions diverses :

Rapport d'activité 2015 SIDEC du Jura : Syndicat Mixte d'Énergies et de E-Communication du Jura.

*Le Sidec intervient dans différents domaines, à savoir :

- Service énergie et réseaux électriques
- Aménagement numérique
- Aménagement et équipements collectifs : Eau, assainissement, voirie
- Informatique et technologie
- Mission énergie
- Juridique, Marchés publics, ressources humaines

*Le Sidec assure la maîtrise d'ouvrage de travaux sur réseaux électriques, les travaux sont répartis comme suit :

- 47% en renforcement de réseau/ 40% amélioration esthétique/ 5% en électrification de bâtiments agricoles/ 5% pour l'électrification de parcelles communales, et 3% pour l'électrification de bâtiments communaux.

* 130 communes sur les 520 du département adhèrent au service e-lum (service de maintenance mutualisé de l'éclairage public, basé sur des opérations programmées de remplacement préventif des sources lumineuses).

Finances du SIDEC pour l'année 2015

• **Fonctionnement** :

Libellé	2015
Dépenses de Fonctionnement	7 648 000 €
Recettes de Fonctionnement	9 302 000 €

• **Investissement**

Libellé	2015
Dépenses d'Investissement	18 426 000 €
Recettes d'Investissement	18 289 000 €

Le rapport complet du SIDEC 2015 est consultable au secrétariat de mairie, aux heures habituelles de permanence